



Droit de visite de la soeur aîné

Par **calista**, le **08/03/2013** à **22:04**

Bonjour,rnje voudrais savoir qu'elle sont les droits de ma belle fille (fille de mon compagnon) envers ma fille(notre fille). la fille de mon compagnon ne vit pas avec nous. elle a 16ans.elle a fait un courrier à son père pour pouvoir voir sa petite sœur; mais ne me demande pas mon avis!elle lui impose une obtention de droit de visite hors de notre domicile et si il refuse elle saisira le tribunal... que dois je faire??? c'est quand même de mon enfant que l'on parle. je n'ai pas mon mot à dire???rnMerci de vos réponses rn rnCordialement rn rnCalista

Par **cocotte1003**, le **09/03/2013** à **19:53**

Bonjour, vous vous contentez de lui envoyer une LRAR en lui précisant qu'elle peut voir sa soeur lors de ses propres droits de visite qu'elle doit avoir pour voir son pere et que vos ne vos opposez ni l'un, ni l'autre à ce qu'elle vienne de temps en temps voir sa soeur, cordialement

Par **calista**, le **10/03/2013** à **22:59**

Bonjour, rnmerci de votre réponse on va faire comme ça et on va voir si cela va s'arranger ou non. Merci encore et bonne soirée.rncordialement.